



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA REGION D'ILE DE FRANCE,  
PREFECTURE DE PARIS

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

## Permis d'aménager lié à l'opération de restructuration des ateliers ferrés RATP sur le site de Vaugirard à Paris 15<sup>ème</sup>

En exécution d'un arrêté préfectoral de Monsieur le préfet de la région d'Ile de France, préfet de Paris, une enquête publique portant sur le permis d'aménager lié à l'opération de restructuration des ateliers ferrés RATP sur le site de Vaugirard, au 222-224 rue de la Croix Nivert, à Paris 15<sup>ème</sup> arrondissement, va être ouverte

**du lundi 21 septembre au jeudi 22 octobre 2015 inclus,**

à la mairie du 15<sup>ème</sup> arrondissement de Paris.

Le dossier d'enquête ainsi que le registre seront mis à la disposition du public qui pourra en prendre connaissance et produire, s'il y a lieu, ses observations, propositions et contre-propositions, à la mairie du 15<sup>ème</sup>, 31 rue Péclet 75015 PARIS, aux jours ouvrables et horaires habituels d'ouverture du public.

Le dossier d'enquête publique sera mis à la disposition du public via le site internet de la préfecture de la région d'Ile de France, préfecture de Paris, à l'adresse suivante : [www.ile-de-france.gouv.fr](http://www.ile-de-france.gouv.fr) au plus tard à la date d'ouverture de l'enquête publique.

Cette enquête sera conduite par une commission d'enquête ainsi constituée :

**Le président :** Monsieur François BERTRAND, ingénieur de l'Ecole Centrale de Paris (ER),

**Les membres titulaires :**

- Monsieur Claude BURLAUD, directeur de l'urbanisme de la ville de Garges-lès-Gonesse (ER),
- Monsieur Etienne FOUGERON, responsable d'entreprises dans l'immobilier.

En cas d'empêchement de Monsieur François BERTRAND, la présidence de la commission sera assurée par Monsieur Claude BURLAUD, membre titulaire de la commission.

**Le membre suppléant :**

- Monsieur François WELLHOFF, ingénieur économique (ER),

En cas d'empêchement de l'un des membres titulaires, celui-ci sera remplacé par le premier des membres suppléants.

Les observations, propositions et contre-propositions du public seront consignées ou annexées au registre d'enquête ouvert à cet effet.

Les observations, propositions et contre-propositions pourront également être adressées par écrit à l'attention du président de la commission d'enquête, pendant toute la durée de l'enquête, à la mairie du 15<sup>ème</sup> arrondissement - 31 rue Péclet 75015 Paris.

Un membre de la commission d'enquête se tiendra à la disposition du public à la mairie du 15<sup>ème</sup> arrondissement de Paris, aux jours et heures suivants :

DATE	HORAIRE	SALLE
<b>mardi 22 septembre 2015</b>	<b>14h à 17h</b>	<b>Bureau E</b>
<b>vendredi 25 septembre 2015</b>	<b>9h à 12h</b>	<b>Salle 111</b>
<b>mardi 29 septembre 2015</b>	<b>14h à 17h</b>	<b>Bureau E</b>
<b>jeudi 1<sup>er</sup> octobre 2015</b>	<b>16h à 19h</b>	<b>Salle 111</b>
<b>samedi 3 octobre 2015</b>	<b>9h à 12h</b>	<b>Bureau E</b>
<b>lundi 5 octobre 2015</b>	<b>9h à 12h</b>	<b>Bureau E</b>
<b>mercredi 7 octobre 2015</b>	<b>14h à 17h</b>	<b>Bureau E</b>
<b>mercredi 14 octobre 2015</b>	<b>9h à 12h</b>	<b>Bureau E</b>
<b>jeudi 15 octobre 2015</b>	<b>16h à 19h</b>	<b>Salle 111</b>
<b>samedi 17 octobre 2015</b>	<b>9h à 12h</b>	<b>Bureau E</b>
<b>mardi 20 octobre 2015</b>	<b>14h à 17h</b>	<b>Bureau E</b>
<b>jeudi 22 octobre 2015</b>	<b>16h30 à 19h30</b>	<b>Salle 111</b>

Par ailleurs, compte tenu de la nature du projet, une **réunion d'information et d'échanges avec le public** sera organisée à la salle des fêtes de la mairie du 15<sup>ème</sup> arrondissement de Paris le **mardi 6 octobre 2015** à partir de 19h.

La RATP est responsable du projet et pendant la durée de l'enquête publique, les demandes d'information pourront être adressées à :

Bénédicte ANIORTE, Département de la valorisation, des achats et de la logistique, RATP/VAL/VAD, LAC Ic83, 54, quai de la Rapée, 75599 Paris Cedex 12.

Le président de la commission d'enquête devra remettre son rapport et son avis, au préfet de la région d'Ile de France, préfet de Paris, dans un délai de 30 jours après la clôture de l'enquête.

Une copie du rapport et des conclusions motivées de la commission d'enquête sera déposée à la mairie du 15<sup>ème</sup> arrondissement de Paris, pour y être tenue à la disposition du public pendant un an. Toute personne intéressée pourra en obtenir communication en s'adressant par écrit à la préfecture de la région d'Ile de France, préfecture de Paris (direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Ile de France - unité territoriale de Paris - service utilité publique et équilibres territoriaux - pôle urbanisme d'utilité publique), 5 rue Leblanc - 75911 Paris cedex 15.

De même, ces documents seront consultables sur le site Internet de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris [www.ile-de-france.gouv.fr](http://www.ile-de-france.gouv.fr).

Conformément au code de l'urbanisme, sous réserve des résultats de l'enquête publique, le préfet de la région d'Ile de France, préfet de Paris rendra sa décision sur le permis d'aménager demandé par la RATP dans les 2 mois à compter de la réception, par le préfet, du rapport et des conclusions motivées de la commission d'enquête.

